

## COLIN MAILLARD ET LE BREXIT

Le suspens du feuilleton BREXIT qui occupe depuis des mois l'actualité médiatique internationale et percute la vie de la douane arrive bientôt à son terme sans que les douaniers soient, à ce jour, définitivement fixés sur les conséquences réglementaires ou organisationnelles qu'ils devront déployer. Par ailleurs, quelles seront les conditions du départ du Royaume-Uni de l'UE ? Y aura-t-il une période transitoire jusqu'en 2021 ? ...



Plein de questions dont les réponses, laissées en déshérence, transforment nos preux douaniers en Colin Maillard des temps modernes.

Seules perspectives fixées par notre administration, les conditions matérielles prévues pour faire face à ce nouvel chamboulement ;

... et elles ne sont, loin s'en faut, pas somptueuses du tout ! Jugez plutôt :

- ✓ du travail H24, y compris en OPCO avec un taux horaire de nuit majoré de 4,80 € brut/h,
- ✓ des frais de mission pour rejoindre le Nord a minima soit 15,25 € par repas en non collectif,
- ✓ la nuitée à 70 € sur justificatif,
- ✓ un appel à volontariat lancé aux agents sur toute la France qui sera de nature à créer des manques là où les effectifs seront extraits.

Cette situation,

- ➔ amplifie le manque de reconnaissance perçu à titre général par notre profession qui a, ces 20 dernières années, traversé d'incessantes évolutions ;
- ➔ témoigne également d'un climat social dégradé.

Il est donc peu surprenant qu'un mouvement de protestation se soit d'abord levé en région Haut de France avant qu'il ne s'étende aux aéroports parisiens et se poursuive dans d'autres régions.

### ET MAINTENANT LA NOUVELLE-AQUITAINE ...

Dimanche 10 mars le trafic de l'aéroport de **Périgueux-Basillac** a été perturbé par un contrôle douanier renforcé.

Même opération lundi 11 mars à l'aéroport de **Limoges Bellegarde** qui a occasionné un retard d'une heure sur un vol à destination de Londres.

Une réunion a lieu mardi 12 mars à Bercy entre le Ministre de tutelle, le Directeur Général et les organisations syndicales douanières. Permettra-t-elle de ramener de la reconnaissance et de la sérénité ?

Une intersyndicale régionale se réunira à Bordeaux le **vendredi 15 mars** afin de définir, si rien n'est annoncé d'ici là, les modes d'action à développer prochainement en Nouvelle-Aquitaine.

# PROJET DE LOI FONCTION PUBLIQUE

Le gouvernement a décidé de présenter son projet de loi aux organisations syndicales mercredi 13 février nonobstant le grand débat national voulu par le Président de la République. Cette volonté du gouvernement d'aller toujours plus vite est en totale contradiction avec la démarche du grand débat national. Services publics, fiscalité, dépense publique sont, en effet, bien au cœur de ce débat et concernent tous les Français.

L'UNSA constate que le gouvernement n'entend toujours pas les organisations syndicales représentatives des agents publics. L'UNSA avec 7 autres organisations syndicales, a demandé la suspension de ce projet de la loi relatif à la fonction publique et à la réforme de l'État.

L'UNSA relève que ce projet de loi acte une régression des droits des agents publics.

- Ainsi **la disparition des missions des actuels CAP** (avis sur les mobilités et les promotions) et leur transformation renforcera l'individualisation des relations entre le supérieur hiérarchique et l'agent au risque d'altérer le fonctionnement des services publics.
- Ainsi **la fusion des CHSCT et leur dilution dans une instance unique** se traduira par un affaiblissement de la protection et de la santé des agents au moment même où des restructurations intenses se profilent.

La possibilité renforcée de recourir à des contractuels précaires plutôt qu'à des titulaires accentuera la dégradation du service public alors que les services publics doivent être modernisés et renforcés pour améliorer l'offre de service au plus près des citoyens.

**Pour l'UNSA, il est encore temps pour le gouvernement de reporter ce projet de loi régressif et d'ouvrir de réelles négociations avec les organisations syndicales avant de présenter son projet à l'Assemblée Nationale.**

## ENGAGEZ VOUS DANS L'ACTION ET LE DIALOGUE, ADHEREZ A L'UNSA

La réduction d'impôt pour la cotisation 2019 est égale à 66 % de la cotisation ou 100 % pour les personnes déclarant aux frais réels.

AC	65 €	C2	89 €	inspecteur	117 €	IP2/IP1	144 €
ACP2	78 €	C1	95 €	IR3	127 €	DSD2/DSD1	154 €
ACP1	85 €	CP	101 €	IR2	132 €	DF/DI	175 €
			IR1	137 €	ADMINISTRATEUR CIVIL	218€	

**CONTACT :** [unsa-aquitaine@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsa-aquitaine@douane.finances.gouv.fr)